

Le Greffier

FJ/MH/BL/rqe/111

Monsieur Rodrigue DEMEUSE

Député
avenue de Batta 12/51

4500 HUY

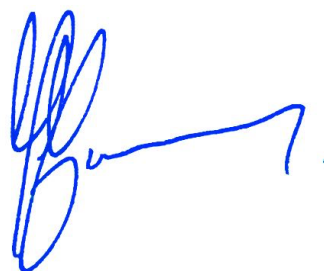
Namur, le 3 novembre 2020

Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse à votre question écrite n°111 du 27 octobre 2020 que nous adresse ce jour Monsieur Philippe HENRY, Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité.

La question et la réponse seront publiées sur le site web du Parlement (www.parlement-wallonie.be).

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.



Frédéric JANSSENS

Question n° 111 de DEMEUSE Rodrigue

à HENRY Philippe, Ministre du Climat, de l'Energie et de la Mobilité

N° : 111 (2020-2021) 111

Réception : 27 octobre 2020

Echéance : 18 novembre 2020

Matière : Environnement - Généralités -

Objet : la mise en œuvre de la stratégie rénovation et de l'alliance emploi environnement rénovation

Question écrite

Dans la Déclaration de politique régionale (DPR), le Gouvernement wallon s'est engagé à faire de la rénovation des bâtiments et de l'efficacité énergétique, une priorité régionale majeure.

L'objectif est notamment de développer un plan ambitieux de rénovation et une alliance « emploi environnement rénovation » de façon à rénover pas moins de 250 000 logements privés et 2 500 bâtiments publics.

Dès lors, je souhaiterais entendre Monsieur le Ministre sur l'état d'avancement de la stratégie rénovation et de la mise en place de cette nouvelle alliance emploi environnement rénovation.

Où en est la réflexion relative à ces deux enjeux ?

Quel est leur calendrier de mise en œuvre ?

Quels en sont les éléments principaux ?

Dans le même temps, la Commission européenne vient d'annoncer son souhait de voir rénover 35 millions de bâtiments d'ici 2030. Cette ambition nécessitera l'investissement de 275 milliards d'euros par an, en mobilisant notamment des moyens du "Green deal" et du Plan de relance, mais aussi des moyens privés avec des règles plus strictes en termes de performance énergétique.

Monsieur le Ministre a-t-il plus d'informations sur l'impact de cette annonce de la Commission pour la Wallonie ?

Comment s'intègre-t-elle avec la stratégie de rénovation ?

Des moyens spécifiques peuvent-ils être captés à cette occasion ?

Enfin, vu l'explosion annoncée de la demande dans l'ensemble de l'Union, qu'est-ce qui est mis en place pour que le secteur de la construction soit en mesure de l'absorber ?

Réponse

La mise à jour de la stratégie wallonne de rénovation à long terme des bâtiments est actuellement soumise à la décision du Gouvernement.

Cette stratégie fixe d'une part les objectifs et jalons à atteindre en 2030, 2040 et 2050 pour la rénovation de l'ensemble des bâtiments existants en Région wallonne. D'autre part, elle établit des objectifs globaux et des objectifs spécifiques pour les sous-secteurs résidentiel et tertiaire, public et privé, qui s'inscrivent dans le cadre régional de réduction de 55 % d'émissions de gaz à effet de serre en 2030, et dans le cadre européen, en vue d'arriver à un parc de bâtiments décarboné en 2050.

Comme demandé par l'Union européenne, la stratégie reprend notamment une description synthétique du parc de bâtiments, l'identification des mesures rentables de rénovation, un ensemble de politiques et mesures pour augmenter le taux de rénovation du bâti wallon, ainsi que des mesures spécifiques relatives au financement.

En tenant compte de cette stratégie, l'Alliance Emploi Rénovation Climat sera développée avec des actions concrètes répondant aux attentes du secteur et permettant d'accélérer rapidement les rénovations en Wallonie pour rendre nos bâtiments plus performants au niveau énergétique.

Pour identifier les actions prioritaires à mener, une première consultation d'acteurs clés du secteur a été organisée. Sur cette base, des groupes de travail permettant une implication forte de tous les acteurs seront mis sur pied. Il importe d'avancer de manière concertée et transversale.

Le secteur de la construction est un partenaire essentiel pour l'élaboration et la mise en œuvre de l'Alliance. Ses capacités pour répondre à la demande devront être démultipliées.

L'objectif est d'avancer rapidement dans la mise en œuvre, tant de la stratégie, que de l'Alliance. Il s'agit d'un travail qui durera tout au long de la législature. La stratégie de rénovation concernera tous les acteurs et aura des effets directs sur l'offre et la demande, sur le cadre législatif en matière de rénovation durable ainsi que sur les moyens de financement privés et publics à développer.

La Région wallonne avance de manière cohérente avec l'Union européenne, puisque la Commission a communiqué ce 14 octobre sur son projet de « Vague de rénovations » pour l'Europe. Le taux actuel pondéré de rénovation des bâtiments dans l'Union européenne n'est que de 1 %. Son initiative vise à remédier aux faibles taux de rénovation énergétique des bâtiments en les faisant au moins doubler dans les années à venir.

La Wallonie s'inscrit dans ces objectifs au travers de sa stratégie de rénovation à long terme. Des moyens spécifiques mis à disposition par l'Europe doivent pouvoir être activés lors du développement et de la mise en œuvre des projets prioritaires.